

Les tarifs sont établis entre le donneur d'ordre et le prestataire pour les formations sur mesure. Pour les actions collectives mandatées par les OPCA, les tarifs sont fixés par convention

Prestation de formation

Elle intègre :

- Les coûts de préparation en amont de l'intervention
- Les coûts de créativité (dessins personnalisés, graphismes ...)
- La création des outils pédagogiques utilisés lors des interventions (fiches pédagogiques, tests, documents d'évaluation ...) si non réalisé par le client
- L'animation des formations
- Les outils pédagogiques remis aux participants si non fournis par le client
- La rémunération des consultants
- Les frais de déplacements des consultants
- Les frais d'hébergement et de restauration des participants restent à la charge des stagiaires lors des journées d'intervention

Autres prestations

- Selon cahier des charges

Formation interentreprises 250 € HT à 600 € HT par personne et par jour

Formation intra entreprises 1 500 € HT à 2 200 € HT par groupe et par jour

Remarque : dans l'ensemble du document, les termes « candidat », « apprenant », « formateur », « tuteur », « jeune actif », « salarié », « demandeur d'emploi », « personne », désignent aussi bien les femmes que les hommes

Code	Date de création	Date de modification	Rédacteur	Approbateur
CGV	18/09/2019	12/01/2024	Veronique BERTRNAD	Jean-Michel BACHELLERIE